

Article 6 - Il sera remis à chaque participant une feuille de route comportant la carte assurance visée à l'article 5 et un dossard (prévoir des épingles à nourrice) que chacun devra obligatoirement épingler sur son dos.

Article 7 - Un ravitaillement sera assuré aux lieux de départs et de contrôle, à Auvers-Saint-Georges, Bondoufle, Évry et en Forêt de Sénart. Une collation attendra les participants sur le lieu d'arrivée, à l'école Jean MOULIN à partir de 11h00.

Article 8 - Le respect de l'itinéraire et l'arrêt aux différents points de contrôle sont obligatoires pour chaque participant, quelle que soit la discipline sportive.

Article 9 - Le contrôle d'arrivée sera ouvert de 11h00 à 16h00 le dimanche 1er avril 2007 à l'école Jean MOULIN, avenue Charles de Gaulle à Montgeron. Les participants arrivant avant 11h00 et après 16h00 ne pourront être pris en compte par le collectif d'organisation.

Article 10 - Chaque participant recevra un DIPLÔME attestant qu'il a participé à la Traversée de l'Essonne 2007.

Article 11 - Les départs s'échelonnent en fonction de l'activité choisie à une heure fixée pour chaque discipline (voir tableau ci-après).

Article 12 - Le parcours sera fléché de la manière suivante :



Article 13 - Un service de cars est mis en place, permettant aux participants de laisser leur véhicule à l'arrivée à Montgeron dans la cour de l'école Jean Moulin pour se diriger sur les lieux de départ d'ÉTAMPES, de SAINT-VRAIN et d'ÉVRY. Nous vous demandons de respecter impérativement les horaires ci-dessous et d'arriver 30 minutes avant le départ :

- ✓ Départ à 7h00 pour ÉTAMPES.
- ✓ Départ à 7h45 pour SAINT-VRAIN.
- ✓ Départ à 9h45 pour ÉVRY.

		DÉPARTS			ARRIVÉE
		ÉTAMPES Salle des Fêtes à proximité du Gymnase René JOUANNY	SAINT-VRAIN Salle Jean-Pierre BELTOISE	ÉVRY Stade DESROYS DU ROURE Proche Gare d'Evry Bords de Seine	MONTGERON ÉCOLE JEAN MOULIN
ACTIVITÉS	MARCHE		09h00	10h30	Pour tous les participants, contrôle et collation de 11h00 à 16h00.
	JOGGING	08h30	09h30	10h45	
	ROLLERS	09h00	09h45	11h00	
	VÉLO	09h00	10h30	11h00	
	ÉQUITATION	A partir de 09h00 pour 10 et 28 km à proximité du centre des Bergeries de Draveil.			

Pour venir au lieu d'arrivée ÉCOLE JEAN MOULIN, rejoindre la RN6 et prendre la sortie MONTGERON-DRAVEIL Plateau des Bergeries. Au feu de la sortie, prendre la direction MONTGERON, l'école Jean Moulin se trouve sur cette avenue à 500 m environ sur la gauche (avant une station de lavage auto).

Organisée par le



La Traversée de l'Essonne

Dimanche 1er avril 2007



Vélo



Marche



Equitation



Roller



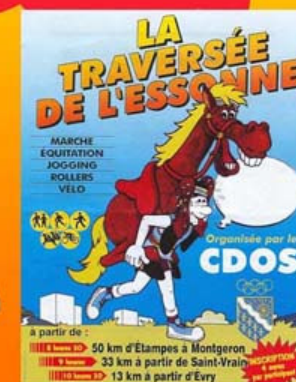
Jogging

INSCRIPTION SUR PLACE
4 euros
par participant

à partir de :

8h30 50 km d'Etampes à Montgeron
9h00 33 km à partir de Saint-Vrain
10h30 13 km à partir d'Evry

RENSEIGNEMENTS au 01.60.78.27.58
<http://essonne.franceolympique.com>



Le Mot du Président d'Honneur

Le rôle joué par le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Essonne (CDOS) est unanimement considéré par le monde du Sport comme essentiel, tant en Essonne qu'en dehors.

Nos relations avec les instances essentielles sont de qualité, même si resurgissent comme lors de notre création, des obstacles nés de l'incompétence et de l'insuffisance de certains partenaires dont on peut se demander s'ils sont dignes des fonctions qu'ils devraient mieux occuper !

Ces difficultés sont des aiguillons pour le CDOS, et non une raison de renoncer à sa mission, et l'ancêtre que je deviens est fier que son oeuvre contre vents et marées survive et se développe sous l'impulsion de mon ami et successeur Roland Besson.

Votre présence aux deux grandes manifestations de notre dynamique équipe « la Traversée de l'Essonne » le 1er avril 2007 et « l'Essonne sur l'Eau » le 9 septembre 2007 est l'occasion, en nouant et renforçant les liens qui nous unissent, de montrer aux médiocres qui cherchent à nous entraver que les obstacles nous renforcent et que notre idéal olympique est plus vivant que jamais.

Je compte sur vous pour faire de ces deux journées pour lesquelles notre amie Chantal Schneider se dépense avec efficacité, des succès.

Amenez avec vous le soleil qui facilitera les bonnes performances qu'en famille nous ferons sur les routes, sentiers et plans d'eau de l'Essonne.

Merci de votre présence et de votre collaboration.



*René Bedenne,
Le Président d'Honneur et
Président Fondateur du C.D.O.S. Essonne.*

Le Règlement de la Traversée de l'Essonne du dimanche 1er avril 2007

Article 1 - La Traversée de l'Essonne est organisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Essonne avec le concours technique des Comités Départementaux Essonne Karting, de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail, de la Fédération Sportive et Culturelle de France, de la Fédération Française de la Retraite Sportive, du Tourisme Equestre, de l'Union Sportive de Vigneux, et de l'Association des Cavaliers de Brétigny.

Article 2 - La Traversée de l'Essonne est ouverte à tous les adeptes des activités sportives qui sont invités à bénéficier de l'organisation mise en place par les responsables des comités et associations visés à l'article 1.

Les enfants participant à la Traversée de l'Essonne le font sous la responsabilité de leurs parents ou d'une personne majeure désignée par eux.

Article 3 - La Traversée de l'Essonne n'est pas une course, ni une compétition, mais une épreuve à allure libre, ouverte à tous afin d'inciter à la pratique du sport et de favoriser en même temps la naissance et le développement de liens d'amitié entre tous les participants.

Les participants doivent obligatoirement respecter le **CODE DE LA ROUTE**.

Article 4 - Afin que les épreuves soient à la portée du plus grand nombre, celles-ci comportent des distances à parcourir différentes...

- ✓ 50 km pour le parcours d'ÉTAMPES à MONTGERON.
- ✓ 33 km pour le parcours de SAINT-VRAIN à MONTGERON.
- ✓ 13 km pour le parcours d'ÉVRY à MONTGERON.

• Les CAVALIERS effectueront un TREC d'initiation et pédagogique dont le départ sera donné face au Centre Hippique des Bergeries, rue Waldeck Rousseau à Draveil. Les épreuves de Techniques de Randonnée Équestre consistent à effectuer un Parcours d'Orientation de quinze kilomètres dont la carte sera fournie, un Parcours de Terrain Varié sur les installations du Centre Hippique des Bergeries et un contrôle des allures (100 m au pas le plus rapide et au galop le plus lent). Renseignements au 06.64.88.60.92 et sur le site <http://www.ffe.com> - Onglet SIF - Concours n°8007. Il est rappelé aux cavaliers que le CDOS ne disposant pas de chevaux, il leur appartient de prendre contact, s'ils ne disposent pas d'une monture, avec les clubs hippiques avoisinants.

• Les MARCHEURS désirant partir de SAINT-VRAIN (33 km) se doivent d'être des marcheurs aguerris pouvant réaliser durant plusieurs heures consécutives une moyenne minimum de 6 km/h.

Article 5 - Le droit d'inscription est fixé à 4 euros par participant, quel que soit le point de départ. Il comporte une assurance garantissant les risques ACCIDENT et RESPONSABILITE CIVILE.

Les inscriptions sont prises sur place le jour de l'épreuve.

En cas d'abandon, il est demandé au participant de prévenir les organisateurs en téléphonant au numéro figurant sur la feuille de route.